



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 109 a) de l'ordre du jour provisoire*
Promotion de la femme : participation
des femmes au développement

Participation des femmes au développement : accès aux ressources financières : optique sexospécifique

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–5 | 2 |
| II. Le financement du développement : l'optique sexospécifique | 6–16 | 2 |
| III. Les femmes chef d'entreprise | 17–22 | 4 |
| IV. Les femmes et l'accès aux ressources et instruments financiers | 23–30 | 5 |
| A. Le financement bancaire | 31–33 | 6 |
| B. Le microcrédit | 34–39 | 7 |
| C. Financement par prise de participation | 40–41 | 7 |
| D. Services d'épargne et d'assurance | 42–45 | 8 |
| V. Accès des femmes à l'information | 46–48 | 8 |
| VI. Démarginalisation des femmes | 49–53 | 9 |
| VII. Conclusions et recommandations | 54–60 | 10 |

* A/56/150.

** La présentation du présent document a été retardée pour assurer la coordination de sa rédaction au sein du Département.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 42/178 en date du 11 décembre 1987, l'Assemblée générale constatait que les femmes apportaient une contribution importante à l'ensemble de l'économie et elle a recommandé d'intensifier les efforts en faveur de l'intégration des femmes au développement. Elle a prié instamment les gouvernements de prévoir des mesures en faveur de la participation des femmes, tant en qualité d'agents que de bénéficiaires, aux plans de développement nationaux, et d'examiner les effets que les politiques et programmes de développement avaient sur les femmes. Des rapports sur la participation effective des femmes au développement ont été présentés à l'Assemblée générale, tous les deux ans, à compter de la quarante-deuxième session, en 1987.

2. Les rapports les plus récents sont les suivants : « Prise en compte des sexospécificités dans la formulation des politiques macroéconomiques et la planification du développement » (1995) (A/50/399) et « Participation effective et intégration des femmes au développement : cadre d'action préliminaire » (1997) (A/52/345). En 1999, l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*¹ a été établie pour donner suite à la résolution 49/161 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, dans laquelle l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général d'examiner l'impact des tendances et politiques économiques actuelles sur la situation des femmes. L'Assemblée générale avait en outre demandé qu'on mette plus spécialement en lumière les effets préjudiciables qu'avait la situation économique précaire dans laquelle se trouvent la plupart des pays en développement, notamment sur la condition de la femme.

3. La question de la participation des femmes au développement a été abordée dans le Programme d'action de Beijing, de 1995². Il avait été recommandé alors aux gouvernements et à la communauté internationale d'analyser les politiques et les programmes dans une optique sexospécifique et de promouvoir l'égalité des perspectives économiques ainsi qu'un accès égal aux moyens de production, et notamment de promouvoir le travail indépendant des femmes ainsi que la création de petites entreprises. Le Programme d'action de Beijing recommandait aussi d'élargir l'accès des femmes au crédit et aux capitaux, à égalité avec les hommes. Depuis, les sessions successives de

la Commission de la condition de la femme ont réaffirmé ces demandes.

4. La nécessité d'améliorer l'accès des femmes aux ressources productives, notamment aux ressources financières, a également été traitée dans le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle³. Le document a souligné qu'il fallait que les services financiers soient plus largement accessibles aux femmes et simplifier les procédures pour assurer une pleine participation des femmes au développement. Par la suite, la Déclaration du Millénaire (Résolution 55/2 de l'Assemblée générale) préconisait aussi de promouvoir l'« égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et de promouvoir un développement réellement durable ».

5. L'Organisation des Nations Unies convoquera en 2002 la réunion internationale sur le financement du développement, dont le but est de rassembler des dirigeants du monde entier pour examiner les moyens de mieux mobiliser les ressources financières privées et publiques, intérieures et internationales, et de les affecter à la réalisation des buts du développement. L'ordre du jour de cette réunion comporte des questions telles que la mobilisation des ressources financières intérieures et internationales, l'investissement direct étranger, la coopération financière internationale au développement par l'aide publique, le commerce, la dette et les questions systémiques.

II. Le financement du développement : l'optique sexospécifique

6. Le financement du développement suppose la mobilisation efficace des ressources intérieures et internationales, et leur bonne allocation. Les politiques budgétaires, financières et commerciales suivies par les États, et le climat institutionnel retentissent sur les décisions des agents économiques et en fin de compte déterminent la mobilisation et la répartition des ressources consacrées au développement. Ainsi, les institutions comme les politiques ont d'importantes incidences sur l'état de la société et sur la condition de la femme.

7. Les économistes et les sociologues, en nombre grandissant, craignent qu'une conception étroite, pure-

ment économique, des politiques macroéconomiques, parmi lesquelles les politiques budgétaires, méconnaissant leurs effets sur l'état de la société et sur la condition de la femme, risque d'élargir encore le fossé entre les deux sexes et les disparités économiques dans la société et d'aboutir pour beaucoup, à un déni systématique de leurs droits⁴. En outre, ce dédain des conséquences sociales des politiques macroéconomiques et de leurs conséquences sur la condition de la femme a un large impact négatif sur les processus de développement, rendant ces politiques plus discriminatoires, moins participatives, moins durables et surtout indifférentes aux coûts sociaux de la croissance économique, parmi lesquels figurent une détérioration des conditions de vie et l'exclusion de divers groupes sociaux.

8. Or, les femmes et les hommes sont à la fois agents et bénéficiaires des processus de développement. Comme les hommes, les femmes sont des acteurs et des bénéficiaires du développement, mais elles sont rarement appelées à prendre les grandes décisions sur les questions budgétaires aux niveaux international, national ou local. Cela tient aux disparités entre les deux sexes, disparités souvent inscrites dans la loi, dans l'état des institutions et dans les processus économiques et politiques. Ces femmes ont rarement le même accès que les hommes aux ressources financières telles que le crédit ou les capitaux. Dans certains pays, elles n'ont pas les mêmes droits que les hommes s'agissant de la propriété ou de l'héritage, ce qui les empêche d'accéder au crédit et à la propriété des actifs. Elles ne peuvent choisir librement leur domicile, leur emploi ou l'activité économique qui pourrait être la leur. Dans le monde, les femmes salariées gagnent en moyenne 70 % à 80 % de ce que gagnent les hommes. Les femmes ont un travail rémunéré et non rémunéré. Pourtant, leurs contributions restent souvent invisibles, restreintes, sous-évaluées ou non comptabilisées.

9. En période d'instabilité des marchés, de montée du chômage et de dégradation des services sociaux, les tâches qui pèsent sur les femmes s'alourdissent souvent beaucoup. Elles sont donc souvent obligées de trouver des stratégies de survie, et notamment de suppléer à la diminution des revenus de leur famille et d'éviter certaines dépenses courantes, en augmentant leur travail non rémunéré (ramassage de bois, préparation d'aliments), indépendamment des soins qu'elles donnent aux enfants, aux malades et aux vieillards. La charge de travail ainsi accrue qui pèse sur les femmes, notamment le travail non rémunéré, retentit sur leur

bien-être et amenuise gravement les ressources humaines qui pourraient être consacrées au développement durable. Ces circonstances, en limitant leur participation aux activités économiques, nuisent à la contribution générale des femmes au développement.

10. Les répercussions de cet alourdissement de la charge de travail des femmes sur leur bien-être et sur leurs capacités, sont souvent masquées par la résistance manifeste des femmes à l'adversité. Leurs souffrances sont en effet invisibles, de sorte qu'elles sont souvent méconnues et cela donne faussement l'impression que les politiques macroéconomiques et les stratégies de développement sont efficaces⁵. Pour évaluer les conséquences des politiques macroéconomiques, notamment des politiques budgétaires, il est impératif au contraire d'analyser leur impact sur les femmes dans leur ménage, en particulier sur les changements des conditions de vie et sur la division du travail non rémunéré entre les femmes, les hommes et les enfants.

11. La mondialisation a également entraîné une expansion du secteur privé, ce qui donne de nouvelles possibilités d'émancipation des femmes qui se trouvent à la tête d'une entreprise. Durant les 10 dernières années, leur part dans l'emploi total a ainsi notablement augmenté dans le monde. Le nombre de femmes chef d'entreprise a également augmenté.

12. Le secteur privé, en particulier les petites et très petites entreprises⁶, est l'un des moyens les plus puissants d'assurer une croissance équitable dans les pays développés comme dans les pays en développement⁷. Les femmes sont de plus en plus présentes dans le secteur privé⁸, bien qu'elles se concentrent souvent dans le secteur non structuré⁹ et dans les petites et les très petites entreprises.

13. Les femmes représentent une part importante et grandissante des propriétaires d'entreprises dans les pays en développement, les pays en transition et les pays développés. Les entreprises qui sont la propriété d'une femme forment entre un quart et un tiers du total des entreprises dans le monde. À l'heure actuelle, 36 % des entreprises aux États-Unis d'Amérique, et 33 % en Australie, sont ainsi la propriété de femmes. Dans plusieurs pays, dont les États-Unis et le Canada, la croissance du nombre de femmes chef d'entreprise dépasse de beaucoup celle du nombre total de nouvelles entreprises¹⁰.

14. Les taux de remboursement des emprunts contractés par les femmes chef d'entreprise seraient

également élevés. Une étude effectuée par la banque australienne Westpac, montre que, à raison de 50 %, les femmes sont plus fiables que les hommes dans le remboursement de leurs dettes, ce qui fait que les clientes sont, pour les banques, plus importantes que les clients quand la croissance économique se ralentit¹¹. En outre, le taux de remboursement des emprunts contractés par des femmes auprès d'institutions de microcrédit est égal ou supérieur à celui des hommes.

15. Plus que les hommes, les femmes chef d'entreprise contribuent au bien-être des membres de leur ménage. D'innombrables indices montrent que les femmes consacrent, en effet, une proportion plus importante de leur revenu pour assurer le bien-être de leur ménage, notamment l'éducation, l'alimentation et la santé de leurs enfants¹².

16. Étant donné qu'il est important, dans la pratique, de financer la croissance du secteur privé afin d'assurer le développement économique dans la mondialisation, et de laisser les femmes jouer leur rôle dans ce processus, le présent rapport porte surtout sur l'accès des femmes aux ressources financières, et notamment à des instruments financiers tels que le financement par les banques, le financement par un apport personnel, et les services d'épargne et d'assurance. Le rapport traite aussi de l'impact de l'accès aux ressources financières sur l'émancipation des femmes et sur les caractéristiques et la situation des femmes chef d'entreprise.

III. Les femmes chef d'entreprise

17. En dépit de l'augmentation régulière du nombre d'entreprises qui sont la propriété de femmes, on signale toujours le problème du financement comme le principal obstacle au démarrage et à l'expansion de ce genre d'entreprise. Une étude faite par le Women's Business Center indique que la rentabilité est leur principale préoccupation, suivie par les problèmes de trésorerie, l'état de l'économie, et les coûts unitaires de main-d'oeuvre¹⁰.

18. Cependant, les femmes chef d'entreprise dans les pays en développement et dans certains pays en transition ont diverses préoccupations que ne partagent pas celles des pays développés. Par exemple, en Afrique, 77 % des femmes qui sont à la tête d'une entreprise déclarent que les problèmes d'infrastructure (routes, ponts, services d'utilité publique) sont très importants ou extrêmement importants pour elles, et 68 % consi-

dèrent que l'instabilité politique est une préoccupation majeure. Dans la Fédération de Russie, une enquête menée en 1996 auprès des femmes chef d'entreprise indique que 90 % de ces femmes citent, comme principal domaine de préoccupation, la politique fiscale, 81 % citent le droit commercial, 66 % l'instabilité du secteur bancaire et 55 % les problèmes de corruption¹⁰.

19. Plusieurs considérations amènent les femmes à devenir chef d'entreprise. Elles peuvent décider de créer une entreprise qu'elles feront fonctionner à temps partiel ou à temps plein, ce qui est mieux que de rester au chômage. Cela est très courant dans les pays en développement. Les femmes peuvent également créer une entreprise, si elles ne veulent pas prendre un emploi du type de ce qui peut leur être offert. Ces femmes s'installent de plus en plus dans des secteurs non traditionnels comme les transports et les communications, la finance, l'immobilier, etc. Ainsi, aux États-Unis d'Amérique comme au Canada, une proportion grandissante de femmes s'oriente vers ces secteurs où la croissance est rapide. Enfin, les femmes peuvent créer des entreprises parce que l'emploi salarié n'est pas nécessairement compatible avec les responsabilités familiales. En créant leur propre entreprise, ces femmes cherchent à atteindre leurs objectifs de carrière tout en préservant une certaine flexibilité dans l'accomplissement de leurs obligations familiales. Les exemples en sont nombreux en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Suède¹³.

20. Les entreprises dirigées par une femme ont certaines caractéristiques communes. Il s'agit souvent de petites entreprises. En République de Corée, plus de 95 % des entreprises ayant une femme à leur tête comptent moins de cinq personnes. Au Mexique, 97 % environ des entreprises de ce type comptent moins de 15 personnes, et au Canada, 97 % ont moins de 50 salariés. En outre, la majorité des entreprises ayant une femme à leur tête sont des entreprises de services : plus de 50 %, respectivement aux États-Unis, 60 % en Australie et 80 % au Canada. En Suède, plus de 80 % des « jeunes pousses » qui sont la propriété d'une femme sont des entreprises de services¹⁴. Elles tendent aussi à se concentrer dans des secteurs moins rentables – par exemple dans l'artisanat ou dans un ensemble restreint d'entreprises vendant des biens de consommation (vêtements, produits en bois, aliments préparés).

21. Dans beaucoup de pays, les entreprises ayant une femme à leur tête sont rarement inscrites au registre du commerce et opèrent donc dans le secteur non structu-

ré. La production a bien souvent lieu au domicile. Les entreprises dirigées par une femme sont fortement dépendantes des travailleurs familiaux rémunérés ou non, et l'activité économique complète les responsabilités familiales et en milieu rural, l'agriculture. Bien souvent, la femme qui possède l'entreprise ou la gère remplit elle-même toutes ces fonctions à la fois. Les fonctions de vente et de gestion sont souvent encore embryonnaires. Mais le contrôle que les femmes exercent ainsi sur les recettes d'une activité économique dépend du climat socioculturel et juridique.

22. De plus, les femmes ont généralement moins d'expérience de la gestion et de l'entreprise que les hommes, et leur relation avec les banques est souvent plus récente, ce qui limite les possibilités de croissance et même de création d'entreprise. Les femmes semblent, de même, être moins informées que les hommes des possibilités de financement qui leur sont offertes.

IV. Les femmes et l'accès aux ressources et instruments financiers

23. Les entreprises appartenant à une femme se heurtent à des difficultés particulières pour obtenir crédit, technologies, services d'appui, terrains et information. Pour démarrer et se développer, elles ont souvent du mal à trouver un financement, crédit compris, à différents moments de leur évolution. Les causes possibles de ce phénomène sont diverses : ambiance générale des affaires dans tel ou tel pays, taille des entreprises et secteur d'activité dont relèvent généralement les entreprises créées par les femmes (services, commerce de détail par exemple), femmes mal informées des possibilités financières qui leur sont offertes, ou encore obstacles juridiques.

24. La taille d'une entreprise est une des variables importantes, lorsqu'on cherche à obtenir des ressources financières. Les petites et moyennes entreprises sont généralement sous-capitalisées, ce qui les gêne pour se développer, les privant de moyens face à une concurrence intérieure et internationale accrue. Cela s'explique par le manque d'actifs à nantir en garantie, et aussi par des besoins de capitaux plus faibles. Les prêts de faible importance étant pour les banques synonymes de frais fixes et de coûts de transaction plus élevés, la probabilité d'un refus est plus forte.

25. Les entreprises du secteur des services, qui sont celles où les femmes sont généralement le plus nombreuses, sont à forte intensité de capital humain et d'information. Or, il s'agit d'actifs incorporels, difficiles à évaluer et à utiliser en garantie. Si l'entrepreneuse n'a pas d'expérience préalable et n'a pas établi sa solvabilité par des emprunts antérieurs, il risque d'en coûter plus à une banque d'obtenir les informations voulues qu'elle ne peut espérer gagner en consentant le crédit, lorsque ce dernier est de taille modeste, de sorte qu'en définitive, des projets viables ne bénéficient pas de prêts suffisants.

26. Dans l'agriculture, c'est la nature même de la production qui fait que les entrepreneuses ont plus de mal encore à se procurer des ressources financières : il s'agit en effet d'une production cyclique, avec un délai entre le moment où un financement est nécessaire pour les intrants et celui des rentrées de recettes, ces dernières étant de surcroît très incertaines, parce que fonction de variables indépendantes des talents de l'entrepreneur, et que la production agricole est peu rentable en général¹⁵.

27. Quant aux obstacles auxquels se heurtent plus particulièrement les femmes, on peut citer notamment les lois, les politiques et les valeurs culturelles discriminatoires, qui perpétuent la discrimination à l'égard des femmes. Il y a encore nombre de pays où la législation leur oppose une discrimination concernant l'ensemble des droits civiques et économiques sans lesquels il est quasiment impensable de se lancer dans diverses activités économiques ou de créer une entreprise. Parfois aussi, ce n'est pas la législation qui est discriminatoire, mais les traditions et les coutumes.

28. Une étude réalisée récemment par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans ses pays membres et d'autres pays permet de mieux comprendre la situation des entrepreneuses¹⁶. L'un des grands obstacles que rencontrent ces dernières, selon les conclusions de cette étude, est le peu de capitaux dont elles disposent au démarrage¹⁷, ce qui accroît la nécessité d'un financement extérieur. Mais quand on ne dispose que de capitaux de démarrage modestes, il est difficile d'obtenir un financement extérieur, faute de ressources pouvant servir de garantie. Il semble qu'il soit moins difficile d'obtenir des fonds pour développer une entreprise établie. Les entrepreneuses enquêtées pour l'étude ne voyaient pas les difficultés liées au sexe comme ayant une importance dominante.

29. Il ressort par ailleurs de l'étude que les femmes chefs d'entreprise sont préoccupées par le climat général des affaires. Traditionnellement, les évaluations bancaires de solvabilité, par exemple, sont axées sur le passé et le présent, pas sur le potentiel, ce qui pénalise les nouveaux entrepreneurs. De plus, les entrepreneuses considèrent dans leur très grande majorité que l'action des pouvoirs publics est insuffisante ou inefficace face à leurs besoins. Enfin, elles voient comme très importantes pour le développement des affaires dirigées par une femme la formation, tant des entrepreneuses que des employés d'institutions financières, et une meilleure information sur les instruments financiers disponibles.

30. Il existe plusieurs instruments financiers qui peuvent être en principe offerts aux petits entrepreneurs, femmes comprises, et dont la gamme est fonction du stade de développement des marchés financiers. Ils peuvent se répartir en deux catégories : d'une part le financement par l'emprunt, de l'autre le financement par prise de participation. Le financement par l'emprunt consiste à emprunter des ressources financières auprès d'intermédiaires financiers. Il peut s'agir d'emprunts contractés auprès de banques, mais cette possibilité est parfois limitée, ou de microfinancement par les organisations non gouvernementales et des banques commerciales spécialisées, lequel peut mieux cibler les petits entrepreneurs et les entrepreneurs pauvres¹⁸. Les prises de participation représentent un investissement sous la forme de titres, non immatriculés, de sociétés faisant ou non appel à l'épargne publique. Elles représentent une excellente possibilité de financement pour une entreprise appartenant à une femme, et aussi un moyen d'obtenir des connaissances et des conseils spécialisés en gestion d'entreprise. Bien qu'il existe une gamme plus large d'instruments, ceux que les femmes recherchent le plus souvent sont les prêts bancaires et les prêts de l'État.

A. Le financement bancaire

31. Le financement bancaire classique demeure, malgré les obstacles évoqués, le moyen de financement le plus fréquemment recherché par les entrepreneuses des pays développés. Il y a plusieurs pays où les banques sont désormais plus désireuses de fournir des services financiers aux femmes. Dans la quasi-totalité des cas, les banques font elles-mêmes les recherches voulues

sur les affaires appartenant à des femmes, sur leurs antécédents de créancier et sur leurs besoins financiers.

32. En Irlande, la Bank of Ireland a lancé plusieurs initiatives pour intégrer la question des femmes et offrir des conditions équitables d'accès au financement pour les femmes chefs d'entreprise. Aux États-Unis, un certain nombre de banques ont cherché à attirer la clientèle des entreprises appartenant à des femmes en créant des partenariats avec des associations de femmes chefs d'entreprise. En Australie, la Westpac Banking Corporation a adopté pour aider les entrepreneuses, une stratégie à plusieurs volets qui se compose de différentes initiatives à l'intention de ses employés, des femmes chefs d'entreprise et des jeunes femmes susceptibles de créer leur propre entreprise. Un autre projet, le Women Entrepreneurs Project, vise à sensibiliser aux besoins de financement des entrepreneuses européennes et à favoriser les rapports entre institutions financières et entrepreneuses. La Banque royale du Canada a adopté une démarche globale visant à répondre aux attentes du marché des femmes chefs d'entreprise, avec notamment des programmes de formation pour le personnel, un appui en faveur des conférences et des organisations de femmes chefs d'entreprise, et le développement de services de prêts et d'autres services financiers spécialisés pour les sociétés détenues par les femmes¹⁹. Enfin, la banque Fleet Boston (États-Unis d'Amérique) prévoit de consacrer 2 milliards de dollars dans les cinq années à venir à la formation et aux prêts à des femmes chefs d'entreprise. Elle s'est donné pour but d'aider les entrepreneuses à surmonter leurs difficultés de financement et de mettre en vedette leur participation à l'activité économique¹⁰.

33. Dans les pays en développement, la Metropolitan Bank of Zimbabwe a lancé un nouveau produit, Metwomen, qui permet de prêter jusqu'à 200 000 dollars sans nantissement de garantie aux femmes désireuses de créer une entreprise. Pour obtenir les fonds, il suffit de présenter à la banque un descriptif de projet et un plan de trésorerie. Pour les affaires déjà créées, la banque s'assure de leur viabilité par des inspections sur les lieux. Malgré cela, il n'y a que 39 % des entrepreneuses (contre 52 % des entrepreneurs) qui contractent des emprunts commerciaux¹⁰.

B. Le microcrédit

34. Dans les pays en développement, les obstacles à l'obtention de prêts sont tels que les entrepreneuses ne peuvent pas toujours contracter d'emprunts bancaires. Ce sont alors les institutions de microfinancement qui sont pour elles les principaux prestataires de services financiers.

35. Il y a bon nombre de programmes de microcrédit qui visent spécialement les femmes, offrant des micro-prêts et d'autres actifs financiers à des petites entreprises et à des microentreprises. Ils offrent souvent aussi des activités de formation aux entrepreneuses en puissance. Les projets de microcrédit et de microfinancement sont des moyens de lutte contre la misère auxquels on a souvent recours.

36. Le microcrédit permet d'éliminer les obstacles auxquels les femmes se heurtent lorsqu'elles cherchent à se faire consentir un prêt (manque d'actifs à nantir, d'antécédents de crédit ou d'expérience passée d'entrepreneuriat ou de gestion). Il s'agit généralement de mécanismes de prêt reposant sur la solidarité de groupe, grâce à quoi on évite les problèmes d'information asymétrique (antisélection et risque moral)²⁰ qui se posent lorsqu'on consent des emprunts à des prêteurs à haut risque, du fait que le groupe procède lui-même au choix de ses membres, et que chaque groupe est collectivement responsable des emprunts de chacun de ses membres. Le microcrédit peut ainsi, grâce à ces méthodes permettant des économies de temps et de coûts, toucher de nombreux clients qui n'auraient pas la possibilité de contracter un emprunt dans une banque de type classique.

37. En août 1999, 925 programmes de microcrédit faisaient état de 13 millions de clients pauvres dans le monde, soit une augmentation de 50 % par rapport à 1997 (où 625 programmes de microcrédit touchaient 8 millions d'emprunteurs). Mais on estime que ces organismes de microcrédit desservent moins de 2 % des 500 millions de microentrepreneurs du monde²¹.

38. Le débat qui se poursuit sur l'effet du microfinancement vise tous les services offerts par les organismes de microfinancement : d'aucuns ne sont pas certains qu'il ait des effets véritables sur la situation des participants pauvres, des femmes en particulier²². En tout état de cause, il y a de nombreux cas de femmes, surtout dans les programmes visant plus particulièrement les entrepreneuses, qui ont eu recours à ces

prêts, en ont investi le montant pour des activités lucratives, et à terme ont réussi à augmenter le revenu qu'elles contrôlaient personnellement, ce qui leur a permis de s'émanciper, d'améliorer les conditions de vie de leur famille, et même, par un effet boule de neige, celles des autres femmes de leur collectivité. Mais il y a indéniablement eu aussi des cas où les femmes ont fait office d'intermédiaires peu coûteuses et fiables entre le personnel des programmes de microfinancement et les hommes de leur famille, sans avoir guère de contrôle sur l'usage de l'argent emprunté. Il y a eu aussi des cas, surtout en Afrique, où les femmes ont utilisé le produit de l'emprunt pour leur propre affaire relevant de secteurs traditionnellement féminins (broderie, vannerie...), à investissement et de rentabilité faible. Revenu faible, alourdissement de la charge de travail, difficultés de remboursement – le résultat n'a guère été une amélioration notable de leur situation économique ni de leur pouvoir de négociation au sein du ménage.

39. Il est admis que les programmes de microcrédit peuvent offrir une méthode viable de lutte contre la misère, mais pour servir l'émancipation des femmes, il faut qu'ils soient conçus et gérés dans le souci de la parité. Il est fréquent que les besoins de ressources financières des femmes, au-delà du crédit (mobilisation de l'épargne, assurance) ne soient pas pris en compte dans les programmes de microcrédit. Il importe donc de ne pas s'obnubiler sur le microcrédit, et de ne négliger ni les problèmes que pose pour les femmes l'obtention d'autres services financiers, ni l'objectif de viabilité financière.

C. Financement par prise de participation

40. Une autre forme de financement des entreprises privées est le financement par prise de participation. Elle s'est faite de plus en plus fréquente pour les petites entreprises recherchant un financement extérieur à mesure que les marchés des capitaux se développaient et gagnaient en efficacité dans l'acheminement de ressources entre investisseurs privés et entrepreneurs. Du fait que nombre d'entreprises appartenant à des femmes sont de petites entreprises de services, aux actifs incorporels, souvent plus soumises aux instabilités, les prises de participation peuvent être un bon moyen de financement. De plus, les avis, la tutelle intellectuelle, les conseils de gestion et la surveillance dont

s'accompagne une prise de participation peuvent être précieux pour une entrepreneuse débutante. Ce moyen de financement fait florès en Amérique du nord et en Europe, mais les entrepreneuses n'y font pas très souvent appel. Outre les obstacles habituels – taille et secteur des entreprises appartenant à une femme – et la faible présence des femmes dans le secteur financier, l'une des principales difficultés semble tenir au fait qu'elles sont mal informées. L'étude de l'OCDE dont il a déjà été question montre que l'information dont disposent les entrepreneuses peut être très lacunaire, ce qui pourrait expliquer la faiblesse de leur demande de financement par prise de participation¹³.

41. Plusieurs initiatives ont été lancées aux États-Unis pour combler ces lacunes : les fonds de capital-risque, par exemple, qui sont une des catégories de financement participatif, manifestent un intérêt accru pour les entreprises appartenant à des femmes et les possibilités d'investissement qu'elles offrent. Sous l'impulsion du National Women's Business Council et en collaboration avec des organisations professionnelles féminines et des sociétés partenaires pour la technologie, Springboard 2000 s'inscrit dans une initiative visant à accélérer la pénétration des femmes sur les marchés de capitaux participatifs, tant comme entrepreneurs que comme investisseurs. Elle est conçue pour développer les filières d'investissement pour les entrepreneuses et faciliter les investissements de sociétés et de capitaux-risque allant à des sociétés dirigées par des femmes dans l'ensemble des États-Unis. De plus, depuis le début des années 90 se sont créés plusieurs fonds de capitaux privés ou semi-privés visant spécialement les femmes chefs d'entreprise¹³.

D. Services d'épargne et d'assurance

42. Les services d'épargne et d'assurance sont les services financiers les plus demandés par les pauvres en raison du rôle fondamental qu'ils jouent en facilitant la consommation. Lorsqu'il existe des institutions officielles d'épargne, les pauvres accumulent des ressources en vue d'investissements futurs, pour avoir plus facilement accès au crédit et se protéger contre des situations d'urgence imprévues. L'expérience acquise tant par les pays développés que par les pays en développement a montré le potentiel considérable d'épargne des chefs de petites et de microentreprises.

43. L'élargissement de l'accès des femmes au marché de l'épargne contribue à l'amélioration de la situation

des entrepreneuses. L'épargne permet de financer les investissements dans l'entreprise, soit directement soit en facilitant l'accès au crédit, en fournissant des garanties et en accroissant la confiance en la solvabilité du client.

44. Du fait que leur situation sociale et économique n'est pas la même, les femmes et les hommes ont un comportement différent vis-à-vis de l'épargne à l'intérieur du ménage et en dehors. L'épargne des femmes peut provenir d'envois de fonds de travailleurs migrants, de la vente de cultures commerciales ou de petites et de microentreprises. Une mobilisation efficace de l'épargne tenant compte des sexes exige une compréhension plus large du rôle dévolu par la société aux deux sexes, de leurs besoins et des contraintes auxquelles ils doivent faire face. Toutes les études qui ont été effectuées sur la question donnent à penser que les décisions prises en matière d'épargne, de même que les attitudes vis-à-vis du risque dans les pays développés comme dans les pays en développement, varient selon le sexe²³. Elles montrent également que les options offertes et les contraintes à surmonter ne sont pas les mêmes dans le cas des femmes que dans celui des hommes et que, de ce fait, leur comportement en matière d'épargne peut également différer. Plusieurs études réalisées, en particulier sur des groupes informels d'épargne constitués par des femmes dans différents pays, font ressortir que la propension générale à épargner est plus forte chez les femmes pauvres que chez les hommes²⁴.

45. Les institutions financières n'offrent pas de mécanismes adéquats d'épargne aux femmes pauvres, principalement parce qu'elles ne les comprennent pas. Ainsi, les banquiers partent habituellement du principe que les intérêts versés sur les sommes épargnées constitueront toujours la principale incitation à l'épargne. Or, il ressort des données disponibles que pour de nombreuses femmes, en particulier dans les ménages pauvres, la sécurité de l'épargne et l'accès au crédit revêtent beaucoup plus d'importance. D'autres facteurs, tels que la confidentialité des comptes, la proximité des fonds déposés et la facilité d'accès à ces fonds jouent également un rôle crucial²⁵.

V. Accès des femmes à l'information

46. Les entrepreneuses doivent être informées de la vaste gamme de ressources et d'instruments financiers disponibles. Les technologies de l'information et de la

communication (TIC) sont un outil puissant à cet égard. Si plus d'informations sont disponibles sur le marché du crédit et de l'épargne, la compétition augmente entre fournisseurs de services financiers. Les TIC permettent également aux institutions financières d'acquérir des informations sur leurs clients et de les atteindre à moindre coût. De la sorte, les choix des clients augmentent, tandis que le coût des services financiers baisse. En outre, les TIC accroissent le nombre de produits disponibles sur les marchés financiers – par exemple l'introduction de cartes à puce et de prêts en direct dans les pays développés comme dans les pays en développement. On a constaté que, lorsqu'elles ont accès à l'information, les femmes semblent prêtes à accepter les innovations financières.

47. L'usage croissant de l'Internet pour les transactions d'entreprise à entreprise et d'entreprise au consommateur offre aux entrepreneuses des possibilités importantes pour le financement de leurs entreprises. Certaines d'entre elles estiment que l'informatique peut contribuer à réduire le risque de discrimination fondée sur le sexe lors du processus d'examen des demandes de crédit. Il semblerait que les femmes chefs d'entreprise soient plus nombreuses que les hommes¹³ à effectuer des transactions bancaires en ligne.

48. Si l'on considère toutefois l'accès aux TIC dans les pays développés et les pays en développement, on observe un important écart entre les sexes²⁶. Les hommes représentent 87 % des utilisateurs d'Internet en Éthiopie, 83 % au Sénégal, 70 % en Chine, 67 % en France et 62 % en Amérique latine²⁷. L'accès des femmes aux TIC reste très limité, ce qui contribue à réduire leur accès aux ressources financières et aux possibilités commerciales. Il importe donc d'investir dans les TIC, de même que dans l'éducation et la formation, en prêtant une attention particulière aux femmes.

VI. Démarginalisation des femmes

49. Le développement économique aux niveaux national et international devrait avoir pour objet d'améliorer la situation économique des femmes aussi bien que des hommes. En ce qui concerne les femmes, il ne suffit pas de mettre en place des programmes de microcrédit qui les aident simplement à subvenir à leurs besoins. Les programmes de microcrédit et les petites entreprises devraient être considérés comme des catalyseurs qui contribuent à démarginaliser les fem-

mes et leur permettent de créer de véritables entreprises au lieu de se consacrer uniquement à des activités de subsistance.

50. Pour démarginaliser les femmes, il faut leur donner les moyens d'améliorer leur situation et d'accroître leur participation à tous les niveaux de la société. Si elles n'ont pas accès aux ressources financières, elles ne pourront pas tirer parti des possibilités économiques, sociales et politiques, et risquent d'être totalement marginalisées. En outre, l'exclusion leur fait courir un risque accru de tomber dans la pauvreté absolue. Il faut donc que les stratégies de démarginalisation visent à la fois à améliorer la condition de la femme et à transformer sa position dans le monde²⁸.

51. Il est reconnu que la simple fourniture de services financiers aux femmes n'est pas suffisante si les stratégies de démarginalisation ne font pas partie intégrante de la prestation des services. Les gouvernements, le secteur privé et les institutions financières devraient examiner les objectifs à court et à long terme de l'accès des femmes aux services financiers. L'éducation et la formation, en particulier en ce qui concerne les TIC, sont des conditions essentielles pour assurer l'égalité entre les sexes, promouvoir la démarginalisation des femmes et contribuer à l'élimination de la pauvreté.

52. Dans son rapport intitulé *Engendering Development: Through Gender Equality in Rights, Resources and Voice*²⁹, la Banque mondiale déclare que le développement économique finira par conduire à une plus grande égalité entre les sexes, mais que la création d'un environnement institutionnel assurant des droits égaux et offrant des possibilités égales aux hommes et aux femmes et l'adoption de politiques visant à réduire les inégalités persistantes sont des conditions essentielles à cet égard. Elle souligne en particulier que la prestation de services doit être conçue de manière à faciliter l'égalité d'accès. Les institutions qui offrent des services – en particulier les institutions financières – peuvent promouvoir l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources productives si elles sont conçues de manière à prendre en compte les différences et les disparités entre les sexes. Ainsi, les programmes de prêts à des groupes qui remplacent les garanties traditionnelles, comme la terre ou le capital financier (auquel les femmes n'ont souvent pas accès), par du capital physique, ont accru l'aptitude des femmes à obtenir des crédits.

53. Le développement de services financiers au profit des femmes exige la fourniture de services d'épargne, d'assurance et de crédit intégrés qui soient facilement accessibles, et suppose la participation des femmes aux niveaux de la direction, de la planification et de la prise de décisions³⁰.

VII. Conclusions et recommandations

54. Le nombre d'entreprises appartenant à des femmes n'a cessé d'augmenter dans le monde entier. Compte tenu des changements introduits récemment par la mondialisation, les petites entreprises et micro-entreprises appartenant à des femmes contribuent de plus en plus au développement économique et social de leur pays. La contribution des femmes est cependant limitée par les difficultés qu'elles éprouvent à accéder aux ressources financières. Il est donc indispensable que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les institutions financières en général mettent en place des mécanismes financiers accessibles qui répondent aux besoins des entrepreneuses.

55. Pour encourager les entrepreneuses à explorer des secteurs plus profitables, en particulier dans les domaines non traditionnels, les gouvernements et les associations d'entreprises devraient faciliter l'accès des jeunes femmes et des entrepreneuses à l'éducation, à la formation dans les domaines commercial et administratif et dans celui des techniques de l'information et de la communication (TIC). Ils devraient également fournir aux entrepreneuses des informations sur la situation du marché et les possibilités de financement existantes.

56. Les gouvernements devraient pleinement appliquer tous les instruments pertinents dans le domaine des droits de l'homme, notamment l'article 13 de la Convention sur l'élimination de toute les formes de discrimination à l'égard des femmes, relatif aux mesures visant à leur assurer le droit aux prêts bancaires, aux prêts hypothécaires et autres formes de crédit financier. Il faudrait accorder une attention particulière aux femmes pauvres, non éduquées, qui ont besoin d'une aide judiciaire appropriée à cet égard.

57. Il est indispensable de disposer de données ventilées par sexe sur l'accès des femmes et des hommes aux ressources financières pour faciliter l'évaluation des besoins, la formulation et l'application des politiques et la prestation de services. Les gouvernements devraient financer des recherches systématiques et la

collecte de données sur les besoins financiers des femmes, leurs préférences et leur accès aux services financiers.

58. Lors de la formulation de lois et de réglementations nouvelles sur l'accès aux ressources financières et de la révision des lois existantes qui vont à l'encontre du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, les gouvernements et les organes législatifs devraient prendre en compte des données détaillées sur la question, ainsi que des vues de groupes de femmes, de spécialistes et d'entrepreneuses, après évaluation dans le cadre de consultations.

59. Les gouvernements devraient encourager les banques et autres intermédiaires financiers à :

a) Étudier des moyens viables d'atteindre les pauvres, en particulier les femmes, notamment au moyen de fonds internationaux établis en partenariat entre le secteur public et le secteur privé;

b) Mettre en place des mécanismes d'épargne attrayants pour les pauvres, en particulier pour les femmes pauvres;

c) Faire des recherches pour apprendre à mieux connaître les caractéristiques, les besoins financiers et les résultats des entreprises appartenant à des femmes;

d) S'efforcer d'accorder un traitement égal aux clientes, en sensibilisant leur personnel à tous les niveaux aux comportements sexistes, et à accroître le nombre de femmes occupant des postes de décision.

60. Compte tenu de l'évolution accélérée de l'économie mondiale, tous les aspects du financement du développement devraient être examinés dans une optique sexospécifique afin d'assurer l'égalité d'accès des femmes aux ressources financières. Les obstacles que les femmes doivent surmonter pour parvenir à l'égalité en matière de droit à la propriété et d'accès aux ressources productives, au crédit et aux services financiers, à la protection sociale et à un appui pour la création d'entreprise devraient être pris en compte, et les gouvernements devraient mettre en place, en consultation avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales, des politiques et des programmes visant à assurer l'égalité entre les sexes à tous les niveaux.

- ¹ *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement : la mondialisation et ses conséquences sur les femmes et l'emploi* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.99.IV.8).
- ² A/CONF.177/20/Rev.1.
- ³ Résolution S-23/3 de l'Assemblée générale, en date du 16 novembre 2000, annexe.
- ⁴ Voir « Dimensions sociales de la politique macroéconomique », rapport du Comité exécutif des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, 22 juin 2001 (ECESA/4). Le Groupe de travail sur la parité entre les sexes et le financement du développement est rattaché à l'Équipe interinstitutions du CAC sur les femmes et l'égalité entre les sexes et a été créé en octobre 2000.
- ⁵ Programme des Nations Unies pour le développement, *Choices for the Poor* (New York, Oxford University Press, 2001).
- ⁶ Faute de consensus sur la définition des petites et microentreprises en général, on considère que ces dernières sont de très petites entités parfois composées uniquement de l'entrepreneur. Les petites entreprises sont plus structurées, mais à petite échelle. Des définitions ont été données notamment par la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail.
- ⁷ Par exemple, 99,7 % des entreprises privées non agricoles en Égypte comptent moins de 50 employés, la majorité moins de 10, beaucoup, moins de 4 employés. Elles assurent 80 % de la croissance du secteur privé (*The Economist*, « Survey of Egypt », 18 mars 1999). Aux États-Unis, les microentreprises, qui ont de 1 à 4 employés, ont assuré 43 % des créations d'emplois entre 1990 et 1994 (Déclaration et Plan d'action du Sommet sur le microcrédit, Washington, 2-4 février 1997 (A/52/113, annexe I, p. 13).
- ⁸ Le secteur privé comprend le secteur structuré et le secteur non structuré. Le premier est généralement composé des sociétés inscrites au registre du commerce. Le second comporte les autres entreprises.
- ⁹ *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement...*
- ¹⁰ Voir Women's Business Center (<wbc.org/www.nfwbo.org>).
- ¹¹ Information publiée par *Bloomberg Business News*, 20 juin 2001.
- ¹² Voir par exemple, Banque mondiale, *Engendering Development* (New York, Oxford University Press, 2001), p. 156 et 157; Programme des Nations Unies pour le développement, rapport sur le développement humain (New York, 1996).
- ¹³ Voir « Les femmes entrepreneurs à la tête de PME : Pour une participation dynamique à la mondialisation et à l'économie fondée sur le savoir » (Paris, 29-30 novembre 2000). Document de référence, atelier No 3 : Le financement des entreprises dirigées par les femmes (voir <www.oecd.org/dsti/sti/industry/smes/act/women2000>).
- ¹⁴ Ibid.
- ¹⁵ Voir le rapport du Groupe d'Experts sur la situation des femmes rurales dans le cadre de la mondialisation. On trouvera une étude du crédit rural dans l'ouvrage de Debraj Ray, *Development Economics*, Princeton University Press, 1999.
- ¹⁶ « Le financement des entreprises dirigées par les femmes »...
- ¹⁷ Dans nombre de pays (Australie, Canada et États-Unis d'Amérique, par exemple), la majorité des entrepreneuses démarrent avec moins de 10 000 dollars des États-Unis, ce qui renforce la tendance à se concentrer dans des secteurs n'exigeant que peu de capitaux au démarrage.
- ¹⁸ Il existe aussi divers clubs novateurs d'épargne et de crédit, systèmes spontanément constitués entre femmes (entre hommes également). On se reportera à ce sujet à *La situation économique et sociale dans le monde 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.99.II.C.1), chap. VII. Dans le secteur rural, les coopératives féminines (coopératives agricoles et coopératives lucratives) offrent une autre possibilité aux femmes d'obtenir un crédit sans garantie.
- ¹⁹ « Le financement des entreprises dirigées par les femmes »...
- ²⁰ Le risque moral et l'antisélection se produisent lorsque l'information dont disposent les deux agents participant à une transaction (dans le cas présent, emprunteur et prêteur) est asymétrique. Le risque moral se produit lorsque l'emprunteur peut agir d'une manière qui lui soit favorable mais défavorable à l'emprunteur, sans que ce dernier ait le moyen de découvrir cette possibilité. L'antisélection se produit parce qu'une défaillance est moins coûteuse pour un mauvais créancier que pour un bon. De ce fait, la proportion de mauvais créanciers augmente, et avec elle la probabilité pour le prêteur de choisir un mauvais créancier.
- ²¹ Voir la campagne du Sommet sur le microcrédit (<www.microcreditsummit.org>).
- ²² Amin Ruhul, Abdul Bayes et Stan Becker, « Microcredit and women's empowerment », *Journal of Developing Areas*, vol. 32, No 2, hiver 1998; Linda Mayoux, « Micro-finance and the empowerment of women: a review of the key issues ». ILO Working Paper No 23 (<www.ilo.org/public/english/employment/finance/paper/s/mayoux.htm>).

- ²³ Maria Floro, voir *Gender dimensions of the financing for development agenda*. Document de travail établi pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. <www.unifem.undp.org/ffd/ffd-documents>.
- ²⁴ Cheryl Doss, *Women's bargaining power in household economic decisions: evidence from Ghana*. *Staff paper series, Department of Applied Economics, University of Minnesota* (1996); Monica Fong and Heli Perret, *Women and credit*. Document établi pour la Fondation FINAFRICA, Milan. *Cooperation and Development series No 23* (1991). <www.fdga.org>.
- ²⁵ Maria Floro, op. cit.
- ²⁶ En 2003, la Commission de la condition de la femme, conformément à son nouveau programme de travail pluriannuel qu'elle a adopté pour la période 2002-2006, examinera la question de la participation et de l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin.
- ²⁷ Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain*, (New York, Oxford University Press, 2001).
- ²⁸ Savitri Bismath et Diane Elson, « Women's empowerment revisited » dans *Progress of the World's Women, 2000*, publié par UNIFEM (<www.unifem.undp.org/progressww/2000>).
- ²⁹ New York Oxford University Press, 2001.
- ³⁰ Maria Floro, op. cit.
-